

L'Adresse—M. Stevens

LA LOI MODIFIANT LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances) demande à présenter un projet de loi C-12 intitulé Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mardi 24 janvier 1984, de la motion de M. Jack Burghardt: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur le Président, je voudrais d'abord, dans le cadre du débat d'aujourd'hui, faire aux moins brièvement allusion aux propos qu'a tenus le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) hier soir, puis souligner les sérieuses omissions que j'ai constatées dans son discours. En bref, je ne crois pas me tromper en disant que la plupart des députés sont d'accord avec la majeure partie des observations que le secrétaire d'État a formulées hier. Il a fait un assez long historique des ouvertures de paix, des démarches qu'ont faites le premier ministre (M. Trudeau) et lui-même dans le cadre des négociations en cours entre l'Est et l'Ouest, notamment sur le désarmement et toutes les questions connexes.

Tous les députés—j'oserais même dire tous les Canadiens—approuvent ces initiatives. Le ministre a fait allusion expressément au discours que le premier ministre a prononcé le 27 octobre à Guelph et dans lequel il énonçait les différents objectifs qu'il s'était fixés, pour des raisons que je ne suis pas sûr d'avoir bien saisies. Le ministre a préféré passer sous silence le discours que le premier ministre a prononcé le 13 novembre à Montréal dans lequel il a approfondi les questions soulevées à Guelph et de façon peut-être plus concise et plus claire, précisé les objectifs qu'il cherchait à atteindre. Je suis toutefois assez surpris que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'ait pas dit hier soir—bien sûr, le premier ministre a aussi cette habitude—d'où venaient pratiquement toutes les idées du premier ministre. Quiconque, monsieur le Président, suit de près les pourparlers permanents sur le désarmement constatera que la plupart des idées formulées par le premier ministre jusqu'à maintenant sur cette question, notamment en ce qui a trait aux objectifs précis qu'il s'est fixés, proviennent du programme d'intervention exposé dans le document final de la session spéciale des Nations Unies sur le désarmement, qui a été adopté en 1978.

• (1520)

Je pourrais vous décortiquer les cinq points, ou plutôt les quatre auxquels ils semblent se résumer, du discours de Montréal et vous signaler paragraphe par paragraphe les idées similaires, qui sont parfois même exprimées de façon identique à celle du document définitif qui est sorti des discussions qui ont eu cours à l'ONU en 1978. Pour ne citer que deux ou trois exemples de ce que je dis, sachez que ce «plan d'action» recommandait la tenue d'un sommet de ce que l'on appelle les puissances nucléaires. Au paragraphe 53, on insistait pour que le processus du désarmement nucléaire «soit accéléré en visant de façon urgente et vigoureuse une conclusion positive des négociations en cours et en relançant au plus tôt des négociations entre les puissances nucléaires».

Vous vous rappellerez qu'au début des années 70 une série de dispositions avaient été prises en vue de convoquer une conférence des cinq nations, mais elles n'avaient malheureusement mené nulle part à cause de ce qui semblait être une âpre rivalité entre la Chine et l'Union soviétique. Vous remarquerez en outre que les paragraphes 65 à 71 du document définitif traitent de toute la question de la non-prolifération des armes nucléaires à peu près dans les mêmes termes que l'a fait le premier ministre dans ses discours. Le paragraphe 82 du document définitif parle de pourparlers sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces. Vous constaterez encore là que l'essentiel des propos du premier ministre s'y trouve. Pour ce qui est de la suffocation dont le premier ministre a parlé à l'ONU en mai 1978, vous constaterez que cette notion est largement développée aux paragraphes 50 et 51 du document définitif.

Si je dis cela, monsieur le Président, c'est que je crois important que nous nous rappelions que la volonté existe, non seulement au Canada ou en Occident, mais dans le monde entier, de tenter de résoudre la querelle qui empêche à l'heure actuelle une diminution significative des armements, voire même un certain accord sur le désarmement nucléaire. Je veux dire que ce n'est pas, à mon avis, une question qui doit être débattue à la Chambre. Nous en convenons. Ce que les députés devraient davantage se demander, c'est ce que nous pourrions faire concrètement pour atteindre ces objectifs.

Il eût peut-être été utile que le premier ministre, ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en tout cas, nous confie hier, en termes plus précis, quelles mesures, selon eux, produiraient ce miracle. Ou peut-être auraient-ils pu accéder à la simple requête que nous faisons depuis quelque temps de renvoyer toute la question au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale pour que les divers aspects en soient étudiés convenablement, que des témoins soient entendus, bref, que chaque député participe activement aux discussions et au dialogue, non seulement en tant que député mais en tant que citoyen de l'une des plus importantes démocraties occidentales.